

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Midi Libre et Midi Libre Dimanche, journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral. Conformément à l'arrêté du ministre de la Culture et de la communication du 21/12/2017, modifiant l'arrêté du 21/12/2012, relatif aux tarifs annuels et aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à 4,16 € HT pour 40 signes ou espaces ou 1,82 € HT le mm/vot.

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Commune de Salindres

Unique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Salindres et à la mise à jour du zonage d'assainissement

DU LUNDI 6 MAI 2019 JUSQU'AU JEUDI 6 JUIN 2019 INCLUS

Article 1 : Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique concernant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la mise à jour du zonage d'assainissement de la commune de SALINDRES.

Article 2 : Durée de l'enquête

L'enquête se déroulera en mairie de Salindres du lundi 6 mai 2019 à 9h00 au jeudi 6 juin 2019 à 16h30 inclus.

Article 3 : Evaluation environnementale

Un examen au cas par cas a été réalisé dans le cadre de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme et de la mise à jour du zonage d'assainissement. L'autorité compétente en matière d'environnement a conclu à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale complète. Cet avis est intégré dans le dossier soumis à enquête publique.

Le dossier comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête.

Article 4 : Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Daniel JEANNEAU, en sa qualité de Lieutenant-colonel de l'armée de terre retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Nîmes aux termes de la décision n°1910003230 prononcée du 19 mars 2019.

Article 5 : Observations de pièces

Les pièces du dossier d'enquête et le registre d'enquête à feuilleté non mobilis, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de SALINDRES pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante : rue de Cambis - 30340 Salindres aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, à savoir : du lundi au vendredi de 09h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Du lundi 6 mai 2019 à 9h00 au jeudi 6 juin 2019 à 16h30, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

De même, les pièces du dossier seront consultables, durant toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : https://www.ville-salindres.fr/

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique mis à la disposition du public en mairie, au rez de chaussée de l'hôtel de Ville. L'ensemble des observations formulées par la population sera accessible à l'adresse suivante : https://www.ville-salindres.fr/

Article 6 : Publicité de l'enquête

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique : - sera publié, par les soins de Monsieur Le Maire de SALINDRES, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département, à savoir : « Le Midi Libre » et « Cévennes Magazine » ; - sera affiché, par les soins du Maire de Salindres, quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et durant toute la durée de celle-ci, sur les panneaux d'affichage de la Mairie et de ses annexes ainsi que sur des emplacements convenus avec le commissaire enquêteur.

- et sera publié par tout autre procédé en usage dans la Commune, en Mairie et sur le site internet de la ville, https://www.ville-salindres.fr/ L'accomplissement de ces formalités sera justifié par l'annexion au dossier soumis à enquête d'une copie des avis publiés dans la presse ainsi que par un certificat d'affichage initial avant l'enquête et un certificat d'affichage en fin d'enquête de Monsieur le Maire de SALINDRES.

Article 7 : Remarques

Le Commissaire Enquêteur recevra personnellement les observations orales et/ou écrites en Mairie de SALINDRES, aux jours et heures suivants :

- Le lundi 6 mai 2019 de 09h00 à 12h00,

- Le samedi 18 mai 2019 de 09h00 à 12h00,

- Le jeudi 6 juin 2019 de 13h30 à 16h30.

De plus, pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés auront également la possibilité de faire parvenir leurs observations :

- par lettre adressée à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie de SALINDRES qui l'annexera au registre d'enquête, - ou par courriel à l'adresse suivante : dgs@ville-salindres.fr ou urbanisme@ville-salindres.fr.

Le commissaire enquêteur les visera et les annexera audit registre. La date limite de réception des courriels et courriels est fixée au 6 juin 2019 à 16h30, l'enregistrement de la mairie faisant foi.

Article 8 : Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Le commissaire enquêteur transmet au maire dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture d'enquête, l'exemplaire du dossier d'enquête publique avec son rapport et ses conclusions motivées.

Article 9 : Diffusion du rapport

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est ensuite adressée au préfet du département du Gard et au vice-président du tribunal administratif de NÎMES.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, :

- tenus à la disposition du public qui souhaiterait les consulter à la mairie de SALINDRES ou s'est dérangée l'enquête et à la Préfecture du Gard, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- mis en ligne sur le site internet de la ville.

Article 10 : Transmission de pièces

Des demandes d'information peuvent être formulées auprès de Monsieur le Maire en charge du suivi de l'enquête, en Mairie de SALINDRES - rue de Cambis - 30340 Salindres.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie, dès la publication du présent arrêté auprès de Monsieur le Maire en charge du suivi de l'enquête, en Mairie de SALINDRES - rue de Cambis - 30340 Salindres.

Article 11 : Suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique, les projets de modification n°1 du PLU et de mise à jour du zonage d'assainissement, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront approuvés par délibération du conseil municipal.

Article 12 : Exécution et transmission de l'arrêté

Le Maire de SALINDRES est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel est publié et affiché en Mairie de SALINDRES.



AVIS DE MISE A DISPOSITION

Modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) 29 avril - 03 juin 2019

Par arrêté municipal n° 47 du 26/02/2019, le Maire a engagé la procédure de la 1ère modification simplifiée du PLU dont les modalités de mise à disposition du dossier ont été fixées par délibération du 06/04/2019.

Objet : cette procédure porte notamment sur :

- des ajustements des dispositions réglementaires écrites et graphiques de quelques zones au regard de précisions ou d'un assouplissement des règles de stationnement (V Ubi) ; des pentes des toitures (U U8) ; des prospectifs (Z.A.C. d'ouvrages de Grézan 1 et 2) ; de stationnement des vélos (V UE) ; pour le passage de la voie urbaine sud (U.C. V.U.B. V.U.E) ; d'implantation d'équipements d'intérêt collectif (UM) ; le classement d'un arbre remarquable, - la correction d'erreurs matérielles ; la zone non edificandi de la D999 (route de Stauve) ; les extensions des bâtiments existants en NT, - la retranscription graphique de la protection de la prise d'eau Nîmes Ouest sur le canal BRL.

Durée et dates de la mise à disposition : du lundi 29 avril au lundi 03 juin 2019 inclus

sauf jours fériés, soit une durée de 36 jours.

Consultation du dossier : sous format papier et sur un poste informatique dédié, aux services techniques de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard à Nîmes - service Urbanisme, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h (sauf jours fériés).

Sur le site internet de la ville à l'adresse : https://www.nîmes.fr/index.php?id=511

Rubrique : Procédures en cours

Les observations du public : pourront être formulées

du lundi 29 avril jusqu'au lundi 03 juin 17h selon trois possibilités :

- en les consignant sur un registre ouvert et ostent, aux services techniques de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard à Nîmes, par voie postale à Monsieur le Maire- Hôtel de Ville, place de l'Hôtel de Ville -30033 Nîmes Cedex 9 en mentionnant en objet « P.L.U. - Modification simplifiée n°1 », par voie électronique à l'adresse : plu1ms@ville-nîmes.fr.

Pour toute demande d'information : contactez le Pôle P.L.U. au 04 66 70 75 91. Possibilité d'obtention, pour toute personne à sa demande et à ses frais, la copie du dossier de mise à disposition.

Suite de la procédure : à l'issue de cette mise à disposition, le bilan sera présenté au Conseil Municipal qui adoptera par délibération motivée le projet éventuellement modifié tenant compte des avis émis par les PPA et des observations du public.

Mesures de publicité : le présent avis sera affiché en Mairie centrale, aux Services Techniques ainsi que dans les mairies annexes de Courbessac et de Saint Césaire au moins 8 jours avant le début et durant toute la durée de cette mise à disposition. Il sera également publié sur le site internet de la commune www.nîmes.fr dans les mêmes délais.



Consultation des marchés publics

Entreprises, de nouveaux marchés s'ouvrent à vous !

Inscrivez-vous à notre service d'alerte gratuit

et disposez des avantages offerts par midilibre-legales.com

- consultation des marchés régionaux et nationaux
- téléchargement du règlement des consultations
- téléchargement des DCE
- dépôt de candidatures et/ou offre dématérialisée

midilibre-legales.com Partenaire de francemarchés.com

L'immobilier du Languedoc-Roussillon et de l'Auvergne Parution mardi, jeudi, dimanche Rédigez votre petite annonce

Choisissez votre formule (Tarifs T.T.C. - 5 lignes + internet inclus)

Rubriques Immo : publication mardi + jeudi + dimanche PA sans photo

Éditions Formule trio • simple Formule trio • 2 semaines Formule trio • 3 semaines

Ligne supplémentaire

En vente uniquement sur internet ou connectez-vous sur www.midilibre-annonces.com

Par courrier Remplissez ce bon de commande et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de : MidiMedia Publicité

Par téléphone IMMO - AUTO- DIVERS - BONNES AFFAIRES 04 3000 7000 OFFRES D'EMPLOI 04 3000 9000

L'immobilier du Languedoc-Roussillon et de l'Auvergne L'Agence

LA RAPIDITÉ, C'EST NOTRE QUOTIDIEN Nous vous assurons les meilleurs délais de parution. Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et des exemplaires justificatifs de journaux.